

VILLEFRANCHE RENNEVILLE AVIRON CLUB

DU LAURAGAIS

PIECES A FOURNIR

- Demande d'adhésion 2025-2026 (recto/verso)
- Chèque(s) de cotisation à l'ordre de : **Villefranche Renneville Aviron Club du Lauragais**
- Bordereau Assurance Complémentaire renseigné (que vous y souscriviez ou non)
- Certificat médical justifiant vos aptitudes physiques à la pratique de l'aviron :
 - **Obligatoire à la première inscription :**
 - « Pas de contre-indication à la pratique du Dragon Boat »
 - Renouvelable tous les 3 ans, mais Attestation annuelle à fournir (modèle joint à l'inscription)
 - Et questionnaire individuel à renseigner (informations confidentielles à conserver)
 - **Obligatoire pour toute participation à une compétition :**
 - « Pas de contre-indication à la pratique du Dagon Boat en compétition »
 - A renouveler tous les ans.
- Une pochette plastifiée

Nouveaux adhérents :

- Joindre une photo d'identité (ou envoyer une photo scannée à l'adresse email du VRAC)

Vous recevrez votre licence par email. Suite à l'enregistrement de votre inscription sur le site fédéral, un code d'accès vous sera communiqué par mail. Vous pourrez ainsi enregistrer ou imprimer votre licence et mettre à jour vos coordonnées.

TARIFS 2025 - 2026

Adhésion et Licence FFCK avec assurance du club

Possibilité de paiement échelonné en 2 ou 3 chèques déposés – Virements acceptés aux mêmes conditions
Acceptons les Coupons ANCV Sport et Pass'Sport

LICENCE A - Licence Annuelle

La FFCK propose plusieurs formules (cartes Compétition, Loisir, Tourisme, Bénévoles, Scolaires). Le VRAC ne présente en ce début d'activité 2025-2026 que la formule Loisir, annuelle ou de 3 mois. Elle permet la pratique du Dragon Boat au club et sur d'autres sites (sans compétitions), pour les loisirs et le Sport Santé.

	Catégories Junior	Catégories Sénior		Adhésion simple Licencié(e) d'un autre club
	Dragon Boat	Dragon Boat	Dragon Ladies	
Adhésion VRAC annuelle	78 €	104 €		
Licence FFCK Loisir	22 €	56 €		
Total	100 €	160 €		80 €

Pour la pratique du Dragon Boat, l'adhésion ne suffit pas. Il faut prendre également la Licence fédérale (3 mois ou 1 an). Son montant est entièrement reversé à la FFCK

TARIFS REDUITS – Sur Licence A

Etudiants, Chômeurs, Rmistes, Revenus faibles (nous contacter) : **130 €**
Famille : Couple = 160+130 ou Adulte + enfants = 160+90+90 ...
Bénévole majeur membre du VRAC (sans licence Dragon Boat) : **35 €**
Personne habitant à plus de 20 kms du club : **130 €**
Ecoles, Collèges, Stages en vacances scolaires : nous contacter

CARTE FFCK 3 mois

Licence temporaire, valable de date à date. Elle permet de participer à toutes les activités de la fédération sauf aux compétitions.
Le titulaire peut souscrire une licence annuelle à sa suite : **complément de 90 €**.

Licence 3 mois, valable 90 jours au **prix unitaire de 90 €**

CARTE FFCK 1 jour

Il est valable le seul jour de sa délivrance. Le titre est dématérialisé (QR Code à scanner). **Prix unitaire de 5 €**
Il donne droit à toutes les garanties d'assurance prévues dans le contrat souscrit par la FFCK auprès de la MAIF.

VILLEFRANCHE RENNEVILLE AVIRON CLUB

DU LAURAGAIS

H O R A I R E S

Ouverture du club (avec encadrement) 11 mois sur 12, **sauf contre-indication météo**

Samedi 9h-12h	Période encadrée Toutes les semaines	De 9h à 10h30 : cours collectif adultes	Entraînements complémentaires
Samedi 14h-16h	Période encadrée occasionnellement		
Dimanche 9h-12h	Période encadrée occasionnellement		

A S S U R A N C E

La MAIF est la compagnie d'assurance qui couvre la FFA (n° de sociétaire : 1 775 135 N) pour :

- L'ensemble des activités organisées par la FFA, les ligues, les comités départementaux, les clubs et les organismes sous convention ;
- Tous les licenciés et détenteurs d'un titre initiation bénéficient ainsi, dans le cadre de la pratique du Dragon Boat, de garanties de base. Ces garanties sont précisées sur le document joint.

L'assurance complémentaire

L'option I.A.Sport+, proposée par la MAIF, permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires en cas d'accident (cf. liste figurant sur le document MAIF ci-joint). Elle peut être souscrite au tarif de 12,80 €.

Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre club lors de la prise de la licence.

Bordereau à remplir par tous les pratiquants de l'aviron, car vos dirigeants ont obligation de prouver que vous avez été informés (Option d'assurance facultative : **+12,80 € à rajouter à la licence 2025**)

R E N S E I G N E M E N T S E T C O N T A C T S

Club d'aviron et de Dragon Boat – Affilié aux 2 Fédérations Françaises : Aviron et Canoë Kayak
Adresse : écluse de Renneville – 31290 Renneville

Responsables Dragon Boat et Dragon Ladies :
Audrey et Elodie : audreysabarthés@gmail.com - 06 32 03 83 37

Email du club : vrac31290@gmail.com
blog : <http://vrac31290.blogspot.com>

Président et Entraîneur Fédéral d'aviron : Antoine au 06 16 18 38 51
Trésoriers : Christine et Patrick – Secrétaire : Françoise

VILLEFRANCHE RENNEVILLE AVIRON CLUB

DU LAURAGAIS

R E G L E M E N T

Pour les entrainements au club :

- Toutes les personnes qui participent à l'entraînement doivent participer (en fonction de leurs possibilités) à la mise à l'eau du bateau puis au rangement du bateau et matériel à la fin de l'entraînement.
- Il est demandé d'annoncer sa participation à un entraînement au moins 5 jours à l'avance.
- Il faut être un minimum de 7 pour que l'entraînement soit maintenu. S'il y a moins de 7 personnes inscrites à l'entraînement la veille à 18h, l'entraînement sera annulé.
- Pour toute annulation de participation au dernier moment doit être justifiée et il faut en informer le barreur au plus vite (l'entraînement peut être annulé en cas de désistement)

Dans le cas d'un déplacement de l'entraînement (ou autre évènement lié au Dragon Boat) sur un autre plan d'eau que celui du club :

- La participation financière des payeurs sera estimée au cas par cas (en fonction des frais qui sont supportés par le club). Cette éventuelle participation aux frais ne pourra pas excéder 10 €.
- Tout payeur participant doit posséder sa licence à jour.
- Le transport des payeurs mineurs est pris en charge par des personnes licenciées auprès de la FFCK ou par des parents (devant posséder une assurance responsabilité civile à l'égard des personnes transportées) accompagnant leurs enfants licenciés.
- Toute pénalité financière au cours d'une compétition due au non-respect du règlement est à la charge du payeur.
- Sur le lieu d'une compétition, la responsabilité du collectif est à la charge du chef de convoi et déléguée aux responsables de catégorie s'ils sont présents. Par conséquent, toute consigne de ces personnes aux payeurs, majeurs ou non, doit être respectée.

D'une manière générale, le comportement des personnes (payeurs, responsables et accompagnants) doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui, de civilité et de sportivité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur (tabac, alcool, sommeil, alimentation ... sportivité, respect de l'adversaire et de l'arbitre, pondération du langage ...).

Le payeur doit éviter d'apporter des objets de valeurs en régate (téléphone, Ipad, Ipad, appareil photo...). S'il le fait, ces objets sont sous son entière responsabilité.

Ce présent règlement peut être amené à évoluer au cours de l'année. Comme pour le règlement intérieur, toute modification sera signalée par un affichage en rouge au club et par courriel à l'attention de tous les adhérents.